

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjoint au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - **Membres présents** : 16 - **Membres ayant donné pouvoir** : 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 - n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Désignation d'un délégué Commission Numérique éducatif/ENT

Exposé de Monsieur Le Maire :

Par délibération du Conseil Municipal n° 2024.003 du 20.02.2024, notre Commune a acté son adhésion au sein du Syndicat mixte ouvert « La fibre numérique 59/62 », et avons nommé une déléguée au sein du syndicat.

Aussi, dans le cadre des dernières élections municipales, il convient à ce jour de procéder à la désignation d'un(e) nouveau(elle) délégué(e) chargé(e) de représenter notre Commune au sein de cette instance.

Afin de procéder à l'élection de ce représentant, Monsieur Le Maire fait appel à candidature pour occuper ce poste :

Est candidat(e) :

Mme LEROY Julie

a obtenu :

Mme LEROY Julie

Suffrages obtenus :

19 voix (dont 3 pouvoirs)

ayant obtenu la majorité absolue,

a donc été proclamée à la majorité absolue, représentante pour la Commune de Deùlémont, au sein de la Commission Numérique éducatif/ENT.

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



2

Christophe LIENART
Maire de Deùlémont

Délibération certifiée exécutoire après :
- Transmission en Préfecture du Nord le
- Affichage le :
- Publication ou notification le

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjoint au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - **Membres présents** : 16 - **Membres ayant donné pouvoir** : 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 - n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Exposé de Monsieur Le Maire :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, chaque ville, commune ou EPCI, doit en début de mandat, désigner les membres titulaires et les membres suppléants qui feront partie de la Commission d'Appel d'Offres, dont la présidence sera assurée par Monsieur Le Maire.

Afin de respecter les dispositions précitées, et notamment en vue d'éventuels investissements que la Commune pourrait être amenée à réaliser lors des prochains exercices, il nous faut désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants ; le Maire étant Président de la CAO. Le vote a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et sont à ce titre candidats :

| Candidats titulaires | Candidats suppléants |
|---|-----------------------------|
| LIENART Christophe, Président de la CAO | |
| DELVALLE Claude | DESMET Olivier |
| FRETIN Céline | LOOTENS Dimitri |
| HEMELSDAEL Eric | HOEDEMAKER Virginie |

A l'issue du vote, les candidats ont obtenu les suffrages ci-après :

Président

- Mr Christophe LIENART, Maire, Président de la CAO : 19 voix (dont 3 pouvoirs)

Membres Titulaires

- DELVALLE Claude : 19 voix (dont 3 pouvoirs)

- FRETIN Céline : 19 voix (dont 3 pouvoirs)

- HEMELSDAEL Eric : 19 voix (dont 3 pouvoirs)

Membres suppléants

- DESMET Olivier : 19 voix (dont 3 pouvoirs)

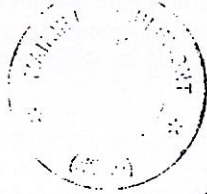
- LOOTENS Dimitri : 19 voix (dont 3 pouvoirs)

- HOEDEMAKER Virginie : 19 voix (dont 3 pouvoirs)

Les membres titulaires et suppléants ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont élus membres de la commission d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deülémont

Délibération certifiée exécutoire après : **12 MAI 2026**
- Transmission en Préfecture du Nord le
- Affichage le :
- Publication ou notification le

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjoint au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - **Membres présents :** 16 - **Membres ayant donné pouvoir :** 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 - n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : MEL : désignation des représentants de la Commune à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

Exposé de Monsieur Le Maire :

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié,

Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n° 26 C 0023 du 10 avril 2026 portant création entre la métropole européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

La délibération prévoit que la commission est composée de 188 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Il convient donc de désigner deux membres représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

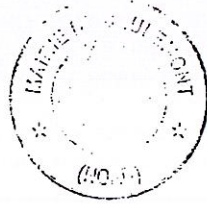
Par conséquent, après en avoir délibéré, il est proposé de désigner comme représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges les représentants élus au conseil de la Métropole Européenne de Lille.

Sont désignés :

M. LIENART Christophe, membre titulaire
Mme HOEDEMAKER Virginie, membre suppléant

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deûlémont

Délibération certifiée exécutoire après : 12 MAI 2026
- Transmission en Préfecture du Nord le :
- Affichage le :
- Publication ou notification le

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjointes au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - Membres présents : 16 - Membres ayant donné pouvoir : 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Nomination d'un correspondant « défense »

Exposé de Monsieur Le Maire :

Vu l'Instruction ministérielle n° 1590/DEF/CAB/SDBC/BC du 24/04/2002

Vu la lettre ministérielle n° 1395 du 27/01/2004

Vu l'Instruction ministérielle n° 282 du 08/01/2009

Vu l'Article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales

Vu les Circulaires du 26/10/2001 et du 18/02/2002

Selon les directives de référence, notre Commune est invitée à se doter d'un correspondant défense afin de développer les liens entre la Nation et ses forces armées et de promouvoir l'esprit de défense auprès de la population.

En raison du renouvellement du Conseil Municipal, il nous appartient de désigner, en Conseil Municipal, le correspondant défense de notre commune.

Concernant cette désignation, le correspondant-défense doit obligatoirement être un élu du conseil municipal. Par ailleurs, Monsieur Le Maire précise que la Commune dispose également de la possibilité de faire assister le correspondant défense par une personne extérieure au conseil municipal dont les connaissances ou l'expérience peuvent s'avérer utiles à l'exercice de ses missions.

Aussi, Monsieur Le Maire fait appel à candidature pour occuper la fonction de correspondant-défense pour la Commune de Deùlémont.

Sur l'exposé de Monsieur Le Maire, Madame Sylvie BILLET propose sa candidature pour occuper cette fonction.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'acter la désignation de Madame Sylvie BILLET en tant que correspondant-défense pour la Commune de Deùlémont, pour le mandat 2026-2032,

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

22 MAI 2026

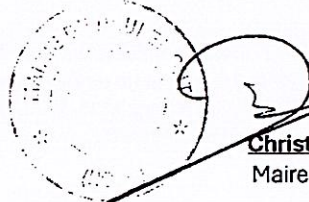
S'LO

ID : 059-215901737-20260430-DCM2026043-DE

- De communiquer la présente délibération, accompagnée de la fiche d'identité de Madame Sylvie BILLET à l'Etat Major des Armées – Caserne Négrier – Rue du Magasin – BP 20104 à 59001 Lille Cédex

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deûlémont

Délibération certifiée exécutoire après : **12 MAI 2026**
- Transmission en Préfecture du Nord le :
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

26 MAI 2026



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjointes au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOVELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - Membres présents : 16 - Membres ayant donné pouvoir : 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Création des Commissions municipales : constitution – composition – désignation des commissaires

Exposé de Monsieur Le Maire :

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'Article L 2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former en début de mandat des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit, par l'Administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Il leur demande donc de pouvoir constituer ces commissions sous la présidence de Monsieur Le Maire et de désigner les commissaires, membres du Conseil Municipal.

Il vous est proposé de faire appel à candidatures pour faire partie des commissions ci-dessous :

Commission « Développement durable »

M. Olivier DESMET
M. Ludovic LEMOINE
Mme Céline DAVID
M. Eric HEMELSDAEL
M. Alain DEMAN
Mme Julie LEROY
M. Claude DELVALLE
Mme Virginie HOEDEMAKER
M. Franck VANDERMERSCH
M. Didier BECQUART (président de l'association Défense de l'Environnement)

Commission « Festivités »

Mme Céline DAVID
M. Ludovic LEMOINE
M. Olivier DESMET
Mme Sylvie BILLET
Mme Céline FRETIN
Mme Marie-Pierre VANDEVYVER
Mme Hélène DELEAU
Mme Virginie HOEDEMAKER
Mme Claude DUHAYON
M. Dimitri LOOTENS
Mme Marjorie DEQUAND
Mme Julie LEROY
M. Claude DELVALLE
M. Olivier MONET
M. Alain DEMAN

Commission « Communication »

Olivier LEROY
Dimitri LOOTENS
Virginie HOEDEMAKER
Julie LEROY

Commission « Culture »

Mme Julie LEROY
Mme Virginie HOEDEMAKER
M. Franck VANDERMERSCH
Mme Céline DAVID
Mme Marjorie DEQUAND
M. Anthony HONORE
Mme Anne DESMET

Commission « Maisons fleuries »

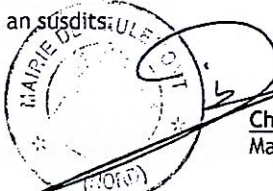
M. Ludovic LEMOINE
M. Olivier DESMET
Mme Céline FRETIN
Mme Céline DAVID
M. Franck VANDERMERSCH
Mme Marie-Pierre VANDEVYVER
Mme Hélène DELEAU

Sur ce qui précède, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Acte la liste des commissions municipales précitées.

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deülémont

- Délibération certifiée exécutoire après :
- Transmission en Préfecture du Nord le :
 - Affichage le :
 - Publication ou notification le :

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deûlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deûlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjoint au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Héléne (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - **Membres présents** : 16 - **Membres ayant donné pouvoir** : 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Approbation de la liste des conseillers municipaux et de la société civile qui siègeront au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Exposé de Monsieur Le Maire :

L'Article 1650 du Code Général des Impôts précise, en son § 3, que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs se termine à la fin d'une mandature ; c'est-à-dire lors de l'installation du Conseil Municipal nouvellement élu.

Aussi, il convient, à la suite des récentes élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la Commune de Deûlémont.

A cet égard, je vous rappelle que cette commission, présidée par le Maire ou l'adjoint délégué, comprend 6 commissaires titulaires, ainsi que 6 commissaires suppléants.

Il nous appartient de dresser une liste de contribuables, en nombre double (12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants) et de l'adresser à Monsieur Le Directeur des Services Fiscaux qui choisira parmi cette liste les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants.

Aussi, il vous est proposé de désigner les personnes suivantes :

COMMISSAIRES TITULAIRES

| <u>NOM-PRENOM</u> | <u>ADRESSE</u> |
|---|----------------------------|
| M. Christophe LIENART, Président de la CCID | 374 Chemin des Ecolatries |
| 1. Mme Céline FRETIN | 480 Chemin des Villettes |
| 2. M. Dimitri LOOTENS | 4 Allée des Jardins |
| 3. M. Olivier DESMET | 21 Domaine de la Belle Vue |

- | | |
|-----------------------------|----------------------------|
| 4. Mme Julie LEROY | 6 Place Louis Claro |
| 5. Mme Sylvie BILLET | 6 Allée des Tulipes |
| 6. M. Laurent BAUSIER | 23 Rue des Processions |
| 7. Mme Anne-Sophie FACON | 28 Rue du Maréchal Leclerc |
| 8. M. Olivier LEROY | 26 Rue des 3 Frères Fretin |
| 9. M. Joseph CUVELIER | 16 Rue de Verdun |
| 10. M. François HIBON | 5 Allée des Coquelicots |
| 11. Mme Ghislaine VERMERSCH | 18 Rue des Processions |
| 12. Mme Sylvie DELRUE | 3 Place Louis Claro |

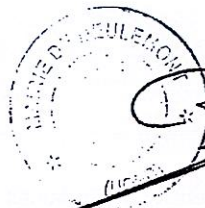
COMMISSAIRES SUPPLEANTS

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| 1. M. Gaston GREBAUX | 14 Domaine de la Belle Vue |
| 2. M. Claude DELVALLE | 50 Allée des Jardins |
| 3. M. Olivier MONET | 31 Domaine de la Belle Vue |
| 4. M. Eric HEMELSDAEL | 141 Chemin de Verlinghem |
| 5. M. Laurent BRANDT | 1 Rue du Maréchal Leclerc |
| 6. Mme Marie-Pierre VANDEVYVER | 28 Rue d'Ypres |
| 7. Mme Hélène DELEAU | 4 Allée des Dahlias |
| 8. Mme Virginie HOEDEMAKER | 38 Allée des Jardins – Appt 5 |
| 9. Mme Marjorie DEQUAND | 21 A, Avenue des Primevères |
| 10. M. Alain DEMAN | 18 Rue des Frères Hazebrouck |
| 11. M. Jean-Marc DUQUESNE | Chemin de la Petite Hollande |
| 12. M. Didier BECQUART | 7 Rue de l'Hospice |

A l'issue du vote, tous les membres précités ont été élus à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deùlémont

Délibération certifiée exécutoire après :
- Transmission en Préfecture du Nord le :
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

12 MAI 2026

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjoint au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - *Membres présents* : 16 - *Membres ayant donné pouvoir* : 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs- Volet « Energie » - programmation 2026 pour la fourniture et pose de panneaux photovoltaïques au restaurant scolaire municipal (situé au complexe sportif) et à la capitainerie du port de plaisance

Exposé de Monsieur Le Maire :

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient dès à présent de préparer nos dossiers de demandes de subventions, notamment dans le cadre du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » (ADVB) – Volet « Energie » - programmation 2026.

Aussi, Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du restaurant scolaire municipale, et de la capitainerie du port de plaisance.

Le restaurant scolaire municipal, situé au complexe sportif, dispose d'une salle accueillant deux services de 70 repas, soit 140 convives successivement. C'est pourquoi il serait judicieux d'installer des panneaux photovoltaïques afin de réduire les consommations énergétiques du bâtiment. D'autre part, il est projeté de partager l'énergie récupérée vers le complexe sportif situé à proximité du restaurant scolaire, et ce, via une autoconsommation collective. **Le coût des travaux (fourniture et pose des panneaux photovoltaïques) s'élève à un montant de 15 500 € HT (quinze mille cinq cents euros,--).**

Quant à la capitainerie du port de plaisance, il s'agit d'un bâtiment édifié par la Commune dans les années 1990, situé au port de plaisance. Ce bâtiment abrite un bureau informatique, une salle de réunion, ainsi que des sanitaires mis à la disposition des plaisanciers. La capitainerie est située sur un terrain de propriété Voies Navigables de France, qui est mis en superposition de gestion au profit de la Commune, par le biais d'une concession de superposition de gestion. **Le coût des travaux (fourniture et pose des panneaux photovoltaïques) s'élève à un montant de 7 000 € HT (sept mille euros,--).**

Soit, un coût total des travaux pour les deux sites d'installation, s'élevant à un montant de 22 500 € HT (vingt-deux mille cinq cents euros,--).

Ces travaux d'installation de panneaux photovoltaïques permettent de solliciter l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs » - Volet « énergie » - programmation 2026 auprès du Conseil Départemental du Nord.

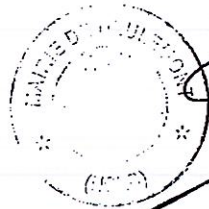
Dans le cadre de ce dispositif ADVB – programmation 2026, il vous est proposé de présenter notre dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Conseil Départemental du Nord, et ce, avant le 15 juin 2026.

En conséquence, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, ACTE :

- De solliciter Monsieur Le Président du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif « ADVB » Volet « Energie » - programmation 2026, et ce, avant le 15 juin 2026, pour l'octroi d'une subvention pour la réalisation des travaux précités dont le coût total est estimé à **22 500 € HT (vingt-deux mille cinq cents euros,-)**,
- D'inscrire la dépense au budget, au chapitre correspondant,

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deùlémont

Délibération certifiée exécutoire après :

- Transmission en Préfecture du Nord le : 12 MAI 2026
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjointes au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - *Membres présents* : 16 - *Membres ayant donné pouvoir* : 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Demande de subvention auprès du Département du Nord dans le cadre du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » - volet Aménagement et équipements - programmation 2026, pour la réalisation des travaux de réfection et d'isolation de la toiture de l'école Georges Guynemer, dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments ; et fourniture et pose de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment, dans le cadre de la sobriété énergétique des bâtiments

Exposé de Monsieur Le Maire :

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient dès à présent de préparer nos dossiers de demandes de subventions, notamment dans le cadre du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » (ADV) – Volet « Aménagement et équipements » - programmation 2026.

Aussi, Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux de réfection de la toiture de l'école Georges Guynemer, ainsi que des travaux de maçonnerie et de toiture (comprenant le remplacement de la charpente) sur le local de rangement attenant à l'école.

Il s'agit d'un bâtiment construit dans les années 1930, situé 5 Rue des Processions, cadastré en section AB n° 353 d'une surface totale de 2243 m², dont 956 m² de surface bâtie ; bâtiment composé de cinq salles de classes, ainsi qu'une sixième salle de classe dans un local préfabriqué. Le groupe scolaire accueille 105 élèves.

La Commune a déjà réalisé d'importants travaux de rénovation du bâtiment, notamment la réfection et la réorganisation des sanitaires, le remplacement de toutes les menuiseries, la réfection du plafond du couloir menant aux sanitaires, ainsi que le changement des portails et le remplacement du mur d'enceinte aux pourtours de l'école.

Pour cette année 2026, Monsieur Le Maire informe de la nécessité de réaliser des travaux de réfection de l'ensemble de la toiture, d'une superficie totale de 968 m². En effet, des dommages ont été constatés à l'intérieur du bâtiment, et ce, en raison du mauvais état de la toiture, parmi lesquels : présence de fuites sous plafond, déperdition d'énergie, défaut d'étanchéité à l'air, points d'humidité sous plafond, moisissures, fissuration des plafonds selon les variations météorologiques.

Monsieur Le Maire rappelle que le bâtiment a été construit dans les années 1930. C'est pourquoi, il est nécessaire de réaliser dès aujourd'hui des travaux de réfection totale de la toiture. En effet, les tuiles sont devenues poreuses et certaines se désagrègent. Les travaux objets de la présente demande de subvention, permettront d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment et d'optimiser les performances énergétiques du bien.

D'autre part, Monsieur Le Maire informe qu'il a fallu réaliser en urgence les travaux de réfection de la maçonnerie, ainsi que de la charpente et toiture du local de rangement attenant à l'école. En effet, ce local présentait des fissures au niveau de la maçonnerie, et présentait un risque pour la sécurité du public. Le coût de ces travaux de réfection s'élève à un montant de **8 935 € HT** (huit mille neuf cent trente-cinq euros).

Enfin, dans le cadre de ces travaux de réfection et d'isolation de la toiture de l'école, nous prévoyons également la réalisation de travaux en régie, par les membres du personnel communal technique. En effet, il s'agira de réaliser des travaux d'isolation phonique de la classe de maternelle par l'installation de dalles acoustiques éco-fonds avec mise en place de laine de verre isolante, et abaissement du plafond, puis remplacement de l'ensemble de l'éclairage NEON par du LED.

Le dossier de demande de subvention reprendra les devis portant sur ces travaux en régie, ainsi que l'estimation du temps de travail et du nombre d'agents qui réaliseront ces travaux d'isolation phonique de la classe. En effet, les travaux d'isolation acoustique, associés aux travaux de rénovation thermique, permettent de diminuer le niveau sonore dans les classes, et de facto de diminuer la fatigue et le stress pour les élèves comme pour les enseignants.

Monsieur Le Maire ajoute que la rénovation énergétique des bâtiments scolaires représente aujourd'hui un défi majeur pour les collectivités territoriales. Notre Commune est très attachée à la préservation de notre environnement et prend en compte ce paramètre vital dans l'ensemble de ses projets. Face aux enjeux climatiques et à la nécessité de réduire notre empreinte carbone, l'amélioration des performances énergétique du patrimoine communal, et notamment scolaire, est une priorité pour notre Commune.

De plus, la rénovation énergétique couplée à une isolation thermique et phonique performante du bâtiment améliorera l'apprentissage et apportera un confort supplémentaire pour les élèves (au niveau de la concentration notamment) et les équipes pédagogiques.

D'autre part, une bonne isolation thermique du bâtiment permettra de réduire significativement les coûts énergétiques du bâtiment supportés par notre Commune.

En matière d'économie d'énergie, les travaux de réfection de la toiture de l'école représentent un investissement conséquent mais génèreront à terme, un important gain énergétique.

Enfin, sur le volet sobriété énergétique, nous procéderons en la fourniture et pose de 20 panneaux photovoltaïques en toiture de l'école Georges Guynemer, pour un coût total s'élevant à **10 500 € HT (dix mille cinq cents euros,--)**. De plus, nous procéderons à une autoconsommation collective de l'énergie récupérée, vers la garderie périscolaire municipale, bâtiment communal situé à proximité de l'école Georges Guynemer.

En outre, il est également essentiel de préserver l'espace arboré aux abords des bâtiments, comprenant un espace de détente pour les élèves et pour l'équipe enseignante.

En conséquence, il est aujourd'hui nécessaire de procéder aux travaux de réfection précités, dont le **coût total général pour l'ensemble des travaux a été estimé à 238 843.93 € (deux cent trente-huit mille huit cent quarante-trois euros et quatre-vingt-treize centimes,--)**, comprenant :

- La réfection complète de la toiture de l'école et du local de rangement y attenant, permettant d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments,
- La réfection de la charpente et de la toiture du local de rangement précité
- La réfection de la maçonnerie du local de rangement précité

- L'isolation phonique de la classe des maternelles par l'installation de dalles acoustiques éco-fonds avec mise en place de laine de verre isolante, abaissement du plafond et remplacement de l'ensemble de l'éclairage NEON par du LED
- La fourniture et pose de 20 panneaux photovoltaïques en toiture de l'école Georges Guynemer,

Aussi, le coût estimatif pour l'ensemble des travaux à réaliser, est détaillé comme suit :

1. Travaux de toiture

Réfection complète de la toiture de l'école ainsi que du local de rangement y adossé (comprenant notamment le remplacement de la charpente pour le local de rangement), permettant d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments, décomposée en six lots, pour un coût total estimatif des travaux à **215 287.51€** (deux cent quinze mille deux cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-sept centimes,--).

2. Travaux de maçonnerie (pour information ; les travaux étant réalisés en urgence)

Réfection de la maçonnerie du local de rangement précité, pour un coût total de **8 935 € HT** (huit mille neuf cent trente-cinq euros,--).

Note : les travaux de toiture et de maçonnerie du local de rangement attenants à l'école Georges Guynemer ont été réalisés en urgence étant donné l'état dégradé de ce bâtiment annexe, ceci afin de prévenir tout accident (chute de briques) dans la cour de l'école, notamment en présence des élèves.

3. Travaux d'isolation phonique (en régie)

Isolation phonique de la classe des maternelles par l'installation de dalles acoustiques éco-fonds avec mise en place de laine de verre isolante, abaissement du plafond et remplacement de l'ensemble de l'éclairage NEON par du LED, pour un coût total estimatif détaillé comme suit :

- **Coût des fournitures : 3 651.42 € HT (trois mille six cent cinquante-et-un euros et quarante-deux centimes,--)**
- **Coût pour la mise à disposition du personnel communal pour travaux en régie : 470 € (quatre cent soixante-dix euros,--)**

4. Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques

Dans le cadre de sobriété énergétique des bâtiments, installation de 20 panneaux photovoltaïques en toiture de l'école Georges Guynemer, pour un coût total s'élevant à **10 500 € HT (dix mille cinq cents euros,--)**, avec une autoconsommation collective de l'énergie récupérée, vers la garderie périscolaire municipale, bâtiment communal situé à proximité de l'école Georges Guynemer. Ces travaux d'installation de panneaux photovoltaïques permettront de solliciter le Bonus Nord Durable.

Aussi, dans le cadre de ces travaux, nous pouvons solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental du Nord dans le cadre du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » (ADVB) – programmation 2026 – Volet « Aménagement et équipements ». Ce volet cadre parfaitement avec notre projet de réfection de la toiture de l'école publique Georges Guynemer, puisqu'il permettra la réfection de l'ensemble des bâtiments en vue de les maintenir en bon état d'entretien, puis en parallèle de favoriser la rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments.

L'ensemble de ces travaux pourra être subventionné jusqu'à 30 % de la dépense HT subventionnable, et pourra faire l'objet également du dispositif « Bonus Nord Durable ».

Les modalités de financement de ces travaux sont arrêtées et reprises sur le tableau annexé au dossier de demande de subvention.

Monsieur Le Maire ajoute qu'une procédure de marché de travaux à procédure adaptée (MAPA) sera lancée au moment opportun.

Dans le cadre de la subvention ADVB – programmation 2026, il vous est proposé de présenter notre dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Conseil Départemental du Nord, et ce, avant le 15 juin 2026.

En conséquence, il vous est proposé :

- De solliciter Monsieur Le Président du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif « ADVB » - Volet Aménagement et Equipement - programmation 2026, et ce, avant le 15 juin 2026, pour l'octroi des subventions pour la réalisation des travaux précités dont le coût total est estimé à **238 843.93 € (deux cent trente-huit mille huit cent quarante-trois euros et quatre-vingt-treize centimes,-)**, comprenant :
- D'inscrire la dépense au budget, au chapitre correspondant,

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deùlémont

Délibération certifiée exécutoire après : **12 MAI 2026**
- Transmission en Préfecture du Nord le :
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 22 MAI 2026

ID : 059-215901737-20260430-DCM2026038-BF

22 MAI 2026

SLO

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjointes au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - **Membres présents :** 16 - **Membres ayant donné pouvoir :** 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 - n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Vote du Budget Primitif 2026 du port de plaisance

Exposé de Monsieur Le Maire :

Il vous est proposé, en pièces jointes sous la version comptable M 4, le Budget Primitif 2026 du budget annexe du port de plaisance de la Commune.

Il vous appartient, à la lecture de ce document comptable, d'apporter vos commentaires et de donner votre avis sur ce budget primitif qui s'équilibre comme suit :

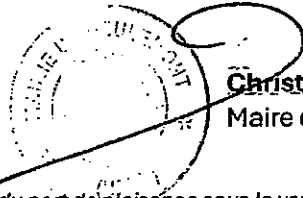
En section de fonctionnement

Dépenses - recettes : 312 086.58 € (trois cent douze mille quatre-vingt-six euros et cinquante-huit centimes,--).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2026 du budget annexe du port de plaisance de la Commune.

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deùlémont

P.L. : BP 2026 du budget annexe du port de plaisance sous la version comptable M 4

Délibération certifiée exécutoire après :

- Transmission en Préfecture du Nord le :

- Affichage le :

- Publication ou notification le :

13 MAI 2026

DCM.2026.037

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjointes au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - **Membres présents :** 16 - **Membres ayant donné pouvoir :** 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Demande d'admission en non-valeurs – créances irrécouvrables, sur le budget annexe du port de plaisance

Exposé de Monsieur Le Maire :

Notre Comptable du Trésor du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Armentières, nous a transmis un état de restes à recouvrer (pour les exercices 2023 – 2024 – 2025), afin que procéder à une demande d'admission en non-valeurs (créances irrécouvrables) qui reprend un état de provisionnements des créances, recensant les créances non encore recouvrées à ce jour, et ce, pour le budget annexe du port de plaisance.

Le montant total des créances impayées s'élève à 1 122.01 € (mille cent vingt-deux euros et un centime,--) pour les exercices allant de 2023 à 2025.

Aussi, conformément aux créances identifiées sur la liste ci-annexée, il vous est proposé d'identifier celles qui seront admises en non-valeur ; et de refuser les autres créances qu'il convient de recouvrer. A savoir :

Il vous est proposé de répartir les créances comme suit :

- Un montant total de 1 122.01 € (mille cent vingt-deux euros et un centime,--) qu'il vous est demandé d'admettre en « créances admises en non-valeur »,

En conséquence, il vous est donc proposé :

- D'admettre en non-valeur le montant total de 1 122.01 € (mille cent vingt-deux euros et un centime,--) à inscrire au compte 6541 « créances admises en non-valeur » sur le budget annexe du port de plaisance de la Commune,

- De répertorier sur le tableau reprenant l'état de restes à recouvrer, les créances admises en non-valeur,
- Charge Monsieur Le Maire de retourner le tableau à notre Comptable du Trésor du SGC d'Armentières,

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deûlémont

P.J. : 1 état des créances irrécouvrables – exercices 2023 – 2024 - 2025

Délibération certifiée exécutoire après : 12 MAI 2026

- Transmission en Préfecture du Nord le :
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjointes au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Héléne (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - **Membres présents :** 16 - **Membres ayant donné pouvoir :** 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 -- n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Admission en non-valeurs - créances irrécouvrables, sur le budget général de la Commune

Exposé de Monsieur Le Maire :

Notre Comptable du Trésor du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Armentières, nous a transmis un état de restes à recouvrer (pour les exercices 2024 et 2025), afin que procéder à une demande d'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables. Cet état reprend un état de provisionnements des créances, recensant les créances non encore recouvrées à ce jour.

Le montant total des créances impayées s'élève à 388.78 € (trois cent quatre-vingt-huit euros et soixante-dix-huit centimes,--) pour les exercices 2024 et 2025.

Aussi, conformément aux créances identifiées sur la liste en pièce jointe, il vous est proposé d'identifier celles qui seront admises en non-valeur ; et de refuser les autres créances qu'il convient de recouvrer.

En conséquence, les créances qu'il vous est proposé d'admettre en non-valeur sont des créances anciennes, désormais irrécouvrables. Le montant total de ces créances s'élève à 388.78 € (trois cent quatre-vingt-huit euros et soixante-dix-huit centimes,--). Il s'agit de créances répertoriées sur la liste jointe à la présente délibération.

Aussi, afin de pouvoir enregistrer ces créances sur nos comptes, il convient d'admettre en non-valeur ; il vous est donc proposé :



- D'admettre en non-valeur les créances qui seront inscrites au compte 6541 « créances admises en non-valeur », pour un montant de 388.78 € (trois cent quatre-vingt-huit euros et soixante-dix-huit centimes,--), correspondant aux « créances admises en non-valeur »,

En conséquence, il vous est donc proposé :

- D'admettre en non-valeur le montant total de 388.78 € (trois cent quatre-vingt-huit euros et soixante-dix-huit centimes,--) à inscrire au compte 6541 « créances admises en non-valeur » sur le budget général de la Commune,
- De répertorier sur le tableau reprenant l'état de restes à recouvrer, les créances admises en non-valeur,
- Charge Monsieur Le Maire de retourner le tableau à notre Comptable du Trésor du SGC d'Armentières.

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deûlémont

P.J. : 1 état des créances irrécouvrables – exercices 2024 et 2025

- Délibération certifiée exécutoire après : 12 MAI 2026
- Transmission en Préfecture du Nord le :
 - Affichage le :
 - Publication ou notification le :

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjoint au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - Membres présents : 16 - Membres ayant donné pouvoir : 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Port de plaisance : mouvements budgétaires en dépenses et en recettes entre le budget annexe du port de plaisance et le budget général de la Commune

Exposé de Monsieur Le Maire :

Pour que le port de plaisance soit opérationnel durant la saison estivale et afin qu'il soit accueillant toute l'année, nous avons, depuis l'année 2016, mis à disposition un agent des services techniques titulaire, permettant de répondre aux besoins des plaisanciers. Les salaires et charges de l'agent sont supportés par le budget général de la Commune.

Pour l'exercice 2026, les salaires et charges supportés par le budget général de la Commune en 2025 sont détaillés comme suit :

- Coût annuel pour les interventions de cet agent en semaine : 21 428.00 € (vingt-et-un mille quatre cent vingt-huit euros,--)
- Forfait astreintes chaque week-end – hors périodes de congés - (du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026), soit 47 week-end à 76 € par week-end : 3 572.00 € (trois mille cinq cent soixante-douze euros,--)
 - Soit, total des charges pour l'année 2026 (salaires et charges) d'un montant de 21 428.00 € (vingt-et-un mille quatre cent vingt-huit euros,--)
 - Ces charges sont à imputer sur le budget annexe du port de plaisance.

Ceci exposé, il convient donc de procéder aux mouvements budgétaires ci-après :

Pour le budget général de la Commune :

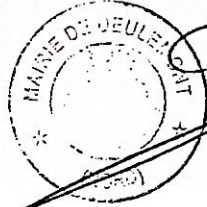
Remboursement par le budget annexe du port de plaisance des sommes engagées, par l'émission d'un titre de recettes et d'un mandat de paiement :

1. un titre de recettes établi par le budget général de la Commune vers le budget annexe du port de plaisance pour un montant de 25 000.00 € (vingt-cinq mille euros, --) à inscrire en section de fonctionnement à l'article 70841 « mise à disposition personnel »

2. un mandat de paiement établi par le budget annexe du port de plaisance la Commune vers le budget général de la Commune, d'un montant de 25 000.00 € (vingt-cinq mille euros, --) à inscrire en section de fonctionnement, à l'article 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement »

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deùémont

Délibération certifiée exécutoire après : 12 MAI 2026
- Transmission en Préfecture du Nord le :
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 22 MAI 2026

ID : 059-215901737-20260430-DCM2026034-BF

DCM 2026-034

510

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjoint au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - **Membres présents :** 16 - **Membres ayant donné pouvoir :** 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 - n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Vote du Budget Primitif 2026 de la Commune

Exposé de Monsieur Le Maire :

Il vous est proposé, en pièces jointes sous la version comptable M 57, le Budget Primitif 2026 du budget général de la Commune.

Il vous appartient, à la lecture de ce document comptable, d'apporter vos commentaires et de donner votre avis sur ce budget primitif qui s'équilibre comme suit :

En section d'investissement

dépenses - recettes : 2 724 716.02 €

En section de fonctionnement

dépenses - recettes : 1 689 802.66 €

Soit, un total toutes sections confondues, de 4 414 518.68 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2026 de la Commune.

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits




Christophe LIENART
Maire de Deùlémont

P.J. : BP 2026 de la Commune sous la version comptable M 57

Delibération certifiée exécutoire après :

- Transmission en Préfecture du Nord le : 13 MAI 2026
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjointes au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - **Membres présents :** 16 - **Membres ayant donné pouvoir :** 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'exercice 2026

Exposé de Monsieur Le Maire :

En référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il revient au conseil municipal de voter, comme chaque année, le taux des taxes directes locales.

Monsieur Le Maire rappelle que la Loi de finances 2021 a mis en place la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat. La réforme s'est poursuivie par des dégrèvements progressifs depuis 2021 ; et depuis 2023, la taxe d'habitation est définitivement supprimée pour les logements principaux. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2023, les Communes peuvent faire varier leur taux de Taxe d'Habitation sur leur résidence secondaire dans la limite des règles de lien (Article 1407 ter du Code Général des impôts).

La Municipalité souhaite poursuivre ses efforts et ne désire pas augmenter les taux des impôts communaux afin de préserver le pouvoir d'achat des deùlémontois.

Aussi, les taux relevant de la commune et sur lesquels il est proposé de vous prononcer sont les suivants :

| | |
|--|-----------|
| - taxe foncière (bâti) | : 37.98 % |
| - taxe sur le foncier non bâti | : 46.04 % |
| - taxe d'habitation sur les résidences secondaires | : 23.28 % |

Sur les explications de Monsieur Le Maire, le conseil municipal propose :

- **DE RECONDUIRE** pour 2026, les taux d'imposition communaux suivants :

| | |
|--|-----------|
| - taxe foncière (bâti) | : 37.98 % |
| - taxe sur le foncier non bâti | : 46.04 % |
| - taxe d'habitation sur les résidences secondaires | : 23.28 % |

Vu le Code Général des Impôts et des procédures fiscales, et notamment les 1636 B sexies et 1636 B septies,

Le Conseil Municipal, sur les explications de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré,


DECIDE, à l'unanimité :

- **DE VOTER** pour 2026, les taux d'imposition communaux suivants, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent :

- | | |
|--|-----------|
| - taxe foncière (bâti) | : 37.98 % |
| - taxe sur le foncier non bâti | : 46.04 % |
| - taxe d'habitation sur les résidences secondaires | : 23.28 % |

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.


Christophe LIENART
Maire de Deûlémont

Délibération certifiée exécutoire après : **12 MAI 2026**
- Transmission en Préfecture du Nord le :
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

P.J. : 1 état 1259

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjointes au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - Membres présents : 16 - Membres ayant donné pouvoir : 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Adoption des restes à réaliser à imputer du CA 2025 au BP 2026 du budget général de la Commune

Exposé de Monsieur Le Maire :

- . Vu la nomenclature M 14 applicable aux Communes ;
- . Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2026.024 du 30 avril 2026 portant approbation du Compte Financier Unique pour le budget général de la Commune, et n° 2026.034 du 30 avril 2026 relative au vote du BP 2026 du budget général de la Commune ;

Monsieur Le Maire explique que les restes à réaliser doivent être adoptés par le Conseil Municipal.

Il rappelle au conseil municipal que la clôture du budget d'investissement 2025 intervient le 31 décembre 2025, et qu'il convient, pour assurer le paiement des dépenses d'investissement engagées non mandatées, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2026.

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Aussi, au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2026,

. Le montant des dépenses d'investissement et des recettes d'investissement du budget général de la Commune à reporter est de :

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| 1) <u>En dépenses</u> : | |
| . chapitre 203 | : 1 567.96 € |
| . chapitre 21 | : 1 432 883.70 € |
| . chapitre 23 | : 59 368.36 € |
| | <hr/> |
| | 1 493 820.02 € |

En recettes :

| | | |
|---------------|---|--------------|
| . chapitre 10 | : | 1 272.33 € |
| . chapitre 13 | : | 682 182.50 € |
| . chapitre 16 | : | 0 € |

683 454.83 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

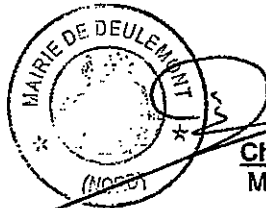
Sur l'exposé de Monsieur Le Maire, ayant débattu et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

- d'adopter les restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes, tels que présentés en annexe à la présente délibération, pour un montant de **1 493 820.02 €** (un million quatre cent quatre-vingt-treize mille huit cent vingt euros et deux centimes,--) en dépenses d'investissement ; et de **683 454.83 €** (six cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-trois centimes,--) en recettes d'investissement ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur ces états ;
- de reporter ces restes à réaliser au budget primitif 2026

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deulémont

Délibération certifiée exécutoire après :

- Transmission en Préfecture du Nord le : 12 MAI 2026
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

P.J. : 1 état des restes à réaliser 2025

1 tableau d'affectation des résultats

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deülémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deülémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjointes au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - Membres présents : 16 - Membres ayant donné pouvoir : 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Participation de la Commune de Warneton aux frais de fonctionnement et d'investissement de la Commune de Deülémont – année 2026 (sur les dépenses 2025)

Exposé de Monsieur Le Maire :

Comme chaque année, la Commune de Warneton est tenue d'apporter les financements obligatoires suivants :

- Frais de fonctionnement relatifs à l'accueil des enfants de Warneton dans les écoles deülemontoises du cycle primaire (*selon le nombre d'enfants de Warneton fréquentant les établissements et équipements communaux de Deülémont*)
- Frais de fonctionnement sur les bâtiments et équipements communaux suivants (*selon le nombre d'habitants de Warneton*) :
 - . Salle André DEKYNDT
 - . Complexe sportif Jean SIX
 - . Église Saint-Symphorien
 - . Cimetière communal
 - . Monuments aux Morts et Stèle des Anciens Combattants

En outre, les dépenses d'investissement portant sur les différents bâtiments communaux sont également reprises pour information. A savoir :

- Frais d'investissement portant sur les bâtiments et équipements communaux suivants (*selon les investissements retenus par la Commune de Warneton et selon les enfants de Warneton fréquentant ces établissements*) :
 - . Salle des fêtes André DEKYNDT
 - . Complexe sportif Jean SIX
 - . Eglise Saint-Symphorien
 - . Cimetière communal
 - . Monuments aux Morts et Stèle des Anciens Combattants

D'autre part, suite à une réunion qui a eu lieu le 12 juin 2014 entre Messieurs Les Maires des Communes de Deûlémont et Warneton, ainsi que Mmes et Mrs les Adjoints, il a été décidé de rédiger une convention de partenariat entre nos deux Communes afin de réinitier notre intercommunalité pour le mandat 2014-2020. Suite à cela, la convention de partenariat a été actée par délibération du Conseil Municipal n° 2014.052 du 24 juin 2014.

Ainsi, comme chaque année, la Municipalité de Deûlémont transmet à la Commune de Warneton un mémoire des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'exercice précédent (ci-joint) fixant la participation annuelle de la Commune de Warneton aux dépenses de fonctionnement aux dépenses de fonctionnement et d'investissement engagées par la Commune de Deûlémont.

Ce mémoire fait donc état d'une participation de la Commune de Warneton pour l'année 2026 (sur les dépenses 2025) de **20 596.51 € (vingt mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-et-un centimes,--)** pour la section de fonctionnement ; et de **13 196.30 € (treize mille cent quatre-vingt-seize euros et trente centimes,--)** pour la section d'investissement.

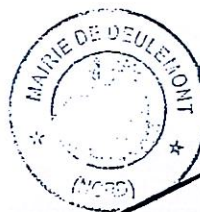
Cependant, suite à la réunion qui s'est déroulée le 13 avril 2026 entre les deux conseils Municipaux des Communes de Deûlémont et Warneton, la Municipalité de Warneton a acté sa participation financière aux dépenses de fonctionnement uniquement, pour un montant total de **20 596.51 € (vingt mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-et-un centimes,--)** ; montant qui sera mandaté prochainement par la Commune de Warneton auprès du SGC d'Armentières.

En conséquence, il vous est proposé d'inscrire sur nos livres comptables :

- En recettes de fonctionnement, le montant de **20 596.51 € (vingt mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-et-un centimes)** à l'article 74748 « subventions et participations des Communes »

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deûlémont

Délibération certifiée exécutoire après :

- Transmission en Préfecture du Nord le :
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

12 MAI 2026

P.J. : 5

Coût d'un élève de l'école Georges Guynemer**Année 2025**

| Désignation | montants |
|--|------------------|
| Eau (cpte 60611) | 1154,92 |
| Electricité (cpte 60612) | 2972,67 |
| Gaz (60613) | 9012,43 |
| Petit équipement (cpte 60632) | 995,04 |
| Fournitures administratives (cpte 6064) | 547,02 |
| Livres et fournitures scolaires (cpte 6065 et 6067) | 5161,07 |
| Petites fournitures (compte 6068) | 681,07 |
| Location copieur (cpte 613) | 270,56 |
| Entretiens divers (cpte 61521 615221 61558 6156) | 962,23 |
| Téléphone et Internet (cpte 626) | 881,20 |
| Produits entretien (cpte 60631 - 30% du total : 6754,83€) | 2026,45 |
| Piscine (entrées + leçons + cotisation = 2 619,92 € et transport = 2 397 €) | 5016,92 |
| Frais de personnel (1) | 78595,13 |
| TOTAL DES FRAIS | 108276,71 |
| Nombre d'élèves école G. Guynemer (année scolaire 2024-2025) (école du Sacré Cœur = 57) | 116 |
| Coût d'un élève | 933,42 |
| (1) Frais de personnel : | |
| Muriel (brut = 26306,43 + cot patro = 13383,35) | 39689,78 |
| Tiffany (brut = 24355,26 + cot patro = 12035,82) proratisé | 20379,00 |
| Isabelle P (brut = 20683,98 + cot patro = 10333,12) proratisé | 6680,61 |
| Autres salaires proratisés : | |
| CDD Mairie (CDD Gressier) | 9829,33 |
| CAP petite enfance (LouAnne année 2025) | 2016,41 |
| Remboursement ASP | 0,00 |
| | 78595,13 |

**Participation de la Commune de Warneton
aux dépenses de fonctionnement et d'investissement
de la Commune de Deülémont - Année 2025**

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Tableau 1

Participation section de Fonctionnement au prorata du nombre d'habitants suivant détail joint

| Descriptif | | Montants TTC |
|---|---------------------------------|--------------------|
| Participation scolaire | 933,42 x 11 élèves (4 gg +7 sc) | 10 267,62 € |
| Remise des prix de fin d'année scolaire 2024/2025 429,77+819=1248,77 | 1248,77 x 11 / 173 | 79,40 € |
| Dictionnaires : 428,40 € (18 élèves : 0 enfant de Warneton France) | | 0,00 € |
| Total participation scolaire | | 10 347,02 € |

Annexe 1 section de fonctionnement "détail entretien des bâtiments"

Tableau 2

ENTRETIEN DES BATIMENTS - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT année 2024

| Bâtiment | Désignation | montants TTC |
|--|--|-----------------|
| Eglise | Eau | 41,74 |
| | Electricité | 653,09 |
| | Chauffage | 3846,82 |
| | Petites fournitures entretien (6068) | 118,91 |
| | Entretien divers (cpte 615221) | 701,00 |
| | Maintenance (cpte 61558 -6156) | 2403,89 |
| | Sous-total section Eglise | 7765,45 |
| Ecole G. Guynemer | cf tableau page 1 | |
| Salle André Dekyndt | Eau | 282,14 |
| | Electricité | 9442,09 |
| | Chauffage | 2403,77 |
| | Petit équipement (cpte 60632) | 0,00 |
| | Autres fournitures (cpte 6068) | 27,60 |
| | Entretien (cpte 615221-61558) | 420,82 |
| | Maintenance (6156) | 311,88 |
| | Téléphone + internet | 616,80 |
| | Dépenses salle A. Dekyndt | 13505,10 |
| | Recettes location de la salle | 0,00 |
| | Sous-total section Salle A. Dekyndt | 13505,10 |
| Complexe Sportif Jean Six | Eau | 3638,13 |
| | Electricité | 14739,94 |
| | Gaz | 6168,44 |
| | Petit équipement (60631 60632) | 4814,35 |
| | Fournitures entretien (6068) | 1128,80 |
| | Entretien terrain et bâtiments (cpte 615) | 21385,93 |
| | Maintenance (Full sécurité, Air hygiène, Thyssen, Generfeu) | 2037,60 |
| | Téléphone | 49,32 |
| | Sous-total section Complexe sportif | 53962,51 |
| | Visites techniques des bâtiments communaux (Bureau veritas) | 1262,23 |
| (hors bibli, local techn, port et mairie) | | |
| Produits d'entretien ensemble des batiments communaux | 2393,62 | |
| (proratiation) | | |
| Monuments aux Morts | fleurissement | |
| Stèle des Anciens Combattants | | 236,62 |
| Commémorations | | |
| (01/05- 08/05 - 08/06 - 18/06 - 11/11 - 05/12) | | |

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 22 MAI 2026

ID : 059-215901737-20260430-DCM2026031-DE

S'LO

Cimetière

Eau

Drapeaux et plaques de concession

(60632)

409,20

Entretien columbarium (6068)

144,60

Sous-total section Cimetière

588,17

TOTAL ENTRETIEN BATIMENTS

79713,70

Annexe 2 section de fonctionnement "détail main d'œuvre communale"

Tableau 3

Main d'œuvre communale pour l'ensemble des bâtiments, espaces verts et cimetière

| <i>Agents</i> | <i>nbre d'heures</i> | <i>taux horaire</i> | <i>montants bruts</i> |
|---------------|----------------------|---------------------|-----------------------|
| Marc-André | 280 (30 jrs) | 24,24 | 6 787,20 |
| Alexandre | 70 (10 jrs) | 21,95 | 1 536,50 |
| Benjamin | 35 (5 jrs) | 21,89 | 766,15 |
| Nicolas | 70 (10 jrs) | 21,60 | 1 512,00 |
| TOTAL | | | 10 601,85 |

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Participation section d'investissement au prorata du nombre d'enfants ou d'habitants
suivant détail joint.

| <i>Bâtiment</i> | <i>Désignation</i> | <i>montants HT</i> |
|-------------------------------------|--|---------------------|
| Ecole Guynemer | Pas d'investissement payé en 2025 | - € |
| | | - € |
| | 1) Total à proratiser en fonction du nombre d'enfants | - € |
| Salle Multisport | Construction | 1 486,97 € |
| | <i>Subventions reçues à déduire :</i> | |
| | Sous-total multi | 1 486,97 € |
| Cimetière | Démontage et enlèvement caveaux | 7 548,00 € |
| | Sous-total cimetière | 7 548,00 € |
| Garderie | Honoraires | 2 376,00 € |
| | Construction | 28 925,88 € |
| | Climatisation et dalles acoustiques | 21 092,84 € |
| | <i>Subventions reçues à déduire :</i> | |
| | Sous-total Garderie | 52 394,72 € |
| Salle André Dekyndt | Frais d'études - Réhabilitation et estension | 54 852,32 € |
| | <i>Subventions reçues à déduire :</i> | |
| | | 54 852,32 € |
| | 2) Total : Mutisport, Cimetière, Garderie, Foyer | 116 282,01 € |
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT | | 116 282,01 € |

PARTICIPATION DEMANDEE POUR LES DEUX SECTION**1. FONCTIONNEMENT**

| <i>Descriptif</i> | <i>montants</i> | <i>participation</i> |
|---|-----------------|-------------------------------------|
| Section de fonctionnement (tableau 1) | 10 347,02 € | 10 347,02 € |
| Dépenses annuelles de fonct. Pour l'entretien des bâtiments communaux (tableau 2) | 79 713,70 € | 9 046,33 € (79713,70x 239/2106) |
| + main d'œuvre personnel communal (tableau 3) | 10 601,85 € | 1 203,15 € (10601,85 x 239/2106) |
| pop retenue Warneton : 239 - pop Deulemont : 1867 - total = 2106 | | |
| Total section de fonctionnement | | 20 596,51 € |

2. INVESTISSEMENT

| <i>Descriptif</i> | <i>montants</i> | <i>participation</i> |
|---|----------------------|----------------------------------|
| Dépenses annuelles d'investissement pour bâtiments et équip communaux = | 116 282,01 € | |
| 1) Total Ecole proratisé en fonction du nombre d'enfants | 0,00 € | 0,00 (0 x 11/173) |
| 2) Total Multisport, Garderie, Foyer proratisé en fonction de la population | 116 282,01 € | 13196,30 (116282,01x239/2106) |
| Total section investissement | | 13 196,30 € |
| Total section investissement ramené à | | 13 196,30 € |
| | Montant retenu inv. | |
| TOTAL GENERAL PARTICIPATION DEMANDEE (fonct. + Invest.) | | 33 792,80 € |
| | Montant retenu total | |

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deülémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deülémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjointes au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - **Membres présents** : 16 - **Membres ayant donné pouvoir** : 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Participation annuelle aux différents organismes de regroupement :

- . Cotisation à l'Association des Maires
- . Allocation de compensation à LMCU
- . Ville d'Halluin (convention archiviste)
- . Relais autonomie Lys-Tourcoing (convention avec le CCAS de Tourcoing)
- . CLIC (convention avec le CCAS de Tourcoing)

Exposé de Monsieur Le Maire :

Lors du vote du Budget Primitif, il nous faut inscrire le montant des cotisations annuelles à verser aux différents organismes de regroupement et syndicats intercommunaux, dont notre Commune fait partie.

Les différentes contributions aux EPCI et aux divers organismes auxquels nous adhérons, sont reprises sur le tableau joint en annexe. Elles concernent notamment les organismes suivants :

- . Cotisation à l'Association des Maires
- . Allocation de compensation à la MEL
- . Ville d'Halluin (convention archiviste)
- . Maison de l'Emploi Lys Tourcoing
- . Relais Autonomie Lys-Tourcoing (convention avec le CCAS de Tourcoing)

Aussi, il vous est proposé :

- d'inscrire au Budget Primitif 2026 le montant des contributions reprises sur le tableau annexé, dont le montant global est de 9 108.01 € (neuf mille cent huit euros et un centime,--).
- d'inscrire cette dépense sur nos livres comptables en section de fonctionnement – comptes et chapitres correspondants

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deülémont

Délibération certifiée exécutoire après :

- Transmission en Préfecture du Nord le :
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

P.J. : tableaux ci-après

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 26 MAI 2026

SLO

ID : 059-215901737-20260430-DCM2026030-DE

Annexe 1 à la délibération du conseil municipal n° 2026.030 du 30 avril 2026

| Montants prévisionnels | Article | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|---------|-----------------|-----------------------------|---|---|-----------------------------|------------------------------|-----------------|-----------------|
| Relais Autonomie Lys-Tourcoing (convention avec le relais autonomie Lys Tourcoing) | 65738 | 852.50 | 895.00 (1790 h x 0.50 €) | 911.00 (1822 h x 0.50 €) | 921.50 (1843 h x 0.50 €) | 921.50 (1843 h x 0.50 €) | 931.22 (1844 h x 0.505 €) | 934.00 | 997.00 |
| Archiviste (interco avec Halluin à partir du 01.01.2017) | 65738 | 768.00 | 768.00 | 1050.00 (comprenant les 16 h suppl en régul) | 1081.12 (comprenant les 16 h suppl en régul) | 779.20 | 1 800.00 | 1 851.30 | 2000.00 |
| Général | 65738 | | | | | | | | |
| Projet TIC | 65738 | | | | | | | | |
| PLIE | 65738 | | | | | | | | |
| Maison emploi (MDE, PLIE et mission locale) | 65738 | 5063.85 | 5063.85 | 5 063.85 | 5 063.85 | 5 063.85 | 5 063.85 | 5 063.85 | 5 063.85 |
| SIVOM Alliance Nord-Ouest | | | | | | | | | |
| Association Maire de France | 6281 | | | | | | | | |
| Association Maires du Nord | 6281 | 335.22 | 366.73 | 372.71 | 376.64 | 376.64 | 376.83 | 373.46 | 369.16 |
| Association des Maires Ruraux de France | 6281 | | | 85.00 | 85.00 | 85.00 | 85.00 | 95.00 | 95.00 |
| Participations à la MEL (*) : (attrib. de compensation de réf. et transferts de charges) Voir détail sur le tableau ci-dessous | 739211 | 583.00 | 583.00 | 583.00 | 583.00 | 583.00 | 583.00 | 583.00 | 583.00 |
| Sous Totaux par article | | | | | | | | | |
| 65738 | | 6 684.35 | 6 726.85 | 7 024.85 | 7 066.47 | 6 764.55 | 7 785.35 | 7 849.15 | 8 060.85 |
| 6281 | | 335.22 | 366.73 | 457.71 | 461.64 | 461.64 | 461.83 | 468.46 | 464.16 |
| 739211 | | 583.00 | 583.00 | 583.00 | 583.00 | 583.00 | 583.00 | 583.00 | 583.00 |
| 739113 | | | | | | | | | |
| TOTAL GENERAL | | 7 602.57 | 7 676.58 | 8 065.56 | 8 111.11 | 7 809.19 | 8 839.90 | 8 900.61 | 9 108.01 |



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

26 MAI 2026

SLO

ID : 059-215901737-20260430-DCM2026030-DE

Annexe 2 à la délibération du conseil municipal n° 2026.030 du 30 avril 2026

(*) Attribution de compensation prévisionnelle 2026 - MEL :

| COMMUNE | ATTRIBUTION DE COMPENSATION REFERENCE | TRANSFERTS DE CHARGES 2025 | | | ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE 2025 |
|-----------|---|-------------------------------|-----------|---------|--|
| | | A PERCEVOIR | ENM | ENERGIE | |
| DEULEMONT | 2 655 € | --- € | - 3 337 € | 1 265 € | 583.00 € |



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjoint au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - **Membres présents** : 16 - **Membres ayant donné pouvoir** : 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Subventions aux Associations – exercice 2026

Exposé de Monsieur Le Maire :

Selon le tableau joint en annexe, il vous est proposé les subventions suivantes qui seront allouées aux associations, pour l'exercice 2026, moyennant la transmission en Mairie (par mail ou par courrier) du compte-rendu de l'assemblée générale de chaque association ; compte-rendu dans lequel sera repris le volet financier de l'année N-1 (exercice 2025). En cas de non-réception du compte-rendu, la subvention ne sera pas versée.

En conséquence, il vous est donc proposé d'allouer aux associations les subventions ci-après pour l'exercice 2026 :

| Subventions Associations – Exercice 2026 | | |
|--|---------------|-------------------|
| Associations | Montants 2025 | Propositions 2026 |
| - Association des Parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur | 396 | 396 |
| - L'amicale Scolaire de l'école G. Guynemer | 396 | 396 |
| - ALDW (association loisirs Deùlémont Warneton) – zumba – couture – scrapbooking | 825 | 825 |
| - Union Locale des Aînés | 275 | 275 |
| - UNC (Anciens Combattants) | 275 | 275 |
| - Deùlémont d'Hier et d'Aujourd'hui | 275 | 275 |
| - Union Cyclotouriste Lys-Deùle | 275 | 275 |
| - Deùl'fitness | 275 | 275 |
| - Deùl'fitness - école des pitchouns (pas d'enfants adhérents en 2026) | 50 | --- |
| - Association Saint Symphorien | 275 | 275 |
| - Football Club Deùlémontois | 275 | 955 |
| - Ecole de football (10 € x 88 enfants adhérents = 880 €) | 960 | 880 |
| - Dance Attitude | 275 | 550 |

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 26 MAI 2026

ID : 059-215901737-20260430-DCM2026029-DE

S'LO

| | | |
|--|---------------|---------------|
| - Dance Attitude (école de danse 10 € x 50 enfants adhérents) | 420 | 500 |
| - Yoseikan Budo | 275 | 275 |
| - Yoseikan Budo (école de yoseikan 10 € x 15 enfants adhérents) | 120 | 150 |
| - Badminton | 275 | 275 |
| - Badminton (école de badminton 10 € x 3 enfants adhérents) | 30 | 30 |
| - Association Deùlyscrabble | 110 | --- |
| - Volontaires du Sang de Quesnoy-sur-Deùle, Deùlémont, Warneton | 275 | 275 |
| - Tennis de table | 275 | 275 |
| - Tennis de table (école de tennis de table 10 € x 4 enfants adhérents) | 10 | 40 |
| - Deùlémont défense de l'environnement | 275 | 275 |
| - Association Potenciel sans nuage | 275 | 275 |
| - Association des Pêcheurs à la Ligne de Deùlémont | 275 | 275 |
| - Un ch'ti jeu ou 2 | 275 | 275 |
| - Band' rôle (théâtre) | 275 | 175 |
| - RAAAAF (véhicules anciens) | 275 | 275 |
| - Les Gazelles de la Lys | --- | --- |
| SUBVENTIONS 2^{ème} PARTIE | 8267 | 9 022 |
| Subvention Ecole du Sacré Cœur | 43 776 | 50 740 |
| Subvention Classe de neige Ecole Georges Guynemer 2025/2026 (à Abondance Haute-Savoie) 9 200 € (délibération n° 2025.067 du 09.09.2025) paiement Amicale en 2026 | --- | 9 200 |
| Subvention Classe de neige Ecole du Sacré-Cœur 2024/2025 (Le Reposoir en 2025) (3600 € dcm du 04.02.2025) – 18 élèves x 200 €/élève | 3 600 | --- |
| TOTAL GENERAL SUBVENTIONS (compte 65748) | 55 643 | 68 962 |

(*) Il est à noter que Monsieur LOOTENS Dimitri, Adjoint au Maire, ne participe pas au vote de la présente décision, ceci en raison de sa fonction au sein du bureau exécutif de l'Amicale scolaire de l'école Georges Guynemer,

Adopté à la majorité par l'assemblée délibérante, par :

- 17 voix « pour » (dont 3 pouvoirs)
- 1 abstention
- 0 voix « contre »

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deùlémont

Délibération certifiée exécutoire après : 12 MAI 2026

- Transmission en Préfecture du Nord le :
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjoint au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - Membres présents : 16 - Membres ayant donné pouvoir : 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Dotation de fonctionnement allouée à l'école du Sacré-Cœur – exercice 2026 (sur les dépenses 2025)

Exposé de Monsieur Le Maire :

Par délibération du Conseil Municipal du 03.07.1987, le Conseil Municipal de l'époque a fait le choix politique de mettre sur le même pied d'égalité l'enseignement public et l'enseignement privé.

C'est ainsi que depuis l'année 1987, la Municipalité attribuait à l'externat du Sacré-Cœur de Deùlémont, une dotation annuelle dont la base de calcul de référence est le coût moyen annuel de la scolarité d'un élève fréquentant le Groupe Scolaire Georges Guynemer.

D'autre part, par délibération du Conseil Municipal n° 2007.032 du 4 mai 2007, nous avons signé un contrat d'association avec l'école privée du Sacré-Cœur ; suite au courrier du 6 février 2007, par lequel

Monsieur Le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais – Préfet du Nord, dans le cadre des rapports entre l'Etat, les Collectivités Territoriales et les Etablissements d'enseignement privés, nous informait qu'un contrat d'association avec l'école du Sacré-Cœur devait être signé, puisque cet établissement lui a transmis un dossier de demande de contrat d'association selon la Loi du 31 décembre 1959 modifiée.

Chaque année donc, il vous est présenté :

- Un mémoire de dépenses de fonctionnement du Groupe Scolaire Georges Guynemer,
- Le nombre d'élèves fréquentant le Groupe Scolaire Georges Guynemer,
- Le nombre d'élèves fréquentant l'école du Sacré-Cœur
- Le ratio obtenu en divisant les dépenses annuelles de fonctionnement du Groupe Scolaire Georges Guynemer par le nombre d'élèves fréquentant cet établissement,
- Le produit de ce ratio par le nombre d'élèves fréquentant l'école du Sacré-Cœur

Le versement de cette dotation à l'association "Ecole et Famille" qui gère l'établissement, se fait annuellement à terme échu.

Il faut également signaler qu'un contrat d'association avec « école et famille » a été signé le 4 mai 2007 en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° 2007.032 et que cette dotation est désormais une dépense de fonctionnement obligatoire.

Pour l'exercice 2025 (sur les dépenses 2024), cette dotation s'élevait à 43 775.56 € (quarante-trois mille sept cent soixante-quinze euros et cinquante-six centimes,--) arrondie à **43 776 € (quarante-trois mille sept cent soixante-seize euros,--)** qui a été versée par mandat administratif n° 515 Bordereau n° 119 du 19.06.2025.

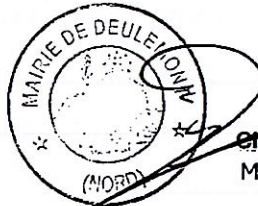
Pour l'exercice 2026 (sur les dépenses 2025), suivant le mémoire de dépenses de fonctionnement du groupe scolaire Guynemer joint en annexe, le montant de cette dotation s'élèvera à 50 740.03 € (cinquante mille sept cent quarante euros et trois centimes,--), arrondie à **50 740 € (cinquante mille sept cent quarante euros,--)**. Cette dotation sera versée prochainement par virement administratif sur le compte de l'OGEC de l'école du Sacré-Cœur.

La dépense sera imputée au compte 65748.

() Il est à noter que Madame NOYELLE Stéphanie, Conseillère Municipale, ne participe pas au vote de la présente décision, ceci en raison de son emploi en tant que directrice de l'école du Sacré-Cœur de Deùlémont, bénéficiant de ladite dotation.*

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deùlémont

Délibération certifiée exécutoire après : **12 MAI 2026**
- Transmission en Préfecture du Nord le :
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

P.J. : 1 relevé des dépenses de fonctionnement de l'école Georges Guynemer pour le calcul du coût par élève

Calcul de la subvention à l'école du Sacré Cœur - Année**Relevé des dépenses de fonctionnement de l'école Georges Guynemer****Dépenses Année 2025**

| Désignation | montants |
|--|------------------|
| Eau (cpte 60611) | 1154,92 |
| Electricité (cpte 60612) | 2972,67 |
| Gaz (60613) | 9012,43 |
| Petit équipement (cpte 60632) | 995,04 |
| Fournitures administratives (cpte 6064) | 547,02 |
| Livres et fournitures scolaires (cpte 6065 et 6067) | 5161,07 |
| Petites fournitures (compte 6068) | 681,70 |
| Location copieur (cpte 613) | 270,56 |
| Entretiens divers (cpte 61521 615221 615228 6156) | 962,23 |
| Téléphone et Internet (cpte 626) | 881,20 |
| Produits entretien (cpte 60631 - 30% du total : 6754,83 €) | 2026,45 |
| Frais de personnel (1) | 78595,13 |
| TOTAL DES FRAIS | 103260,42 |
| Nombre d'élèves école G. Guynemer (année scolaire 2024-2025) | 116 |
| Coût d'un élève | 890,18 |
| Nombre d'élèves école du Sacré-Cœur (année scolaire 2024-2025) | 57 |
| Subvention à l'école du Sacré-Cœur | 50 740,03 € |
| Arrondie à | 50740 |
| (1) Frais de personnel : Muriel (brut = 26306,43 + cot patro = 13383,35) | 39689,78 |
| Tiffany (brut = 24355,26 + cot patro = 12035,82) proratisé | 20379,00 |
| Isabelle P (brut = 20683,98 + cot patro = 10333,12) proratisé | 6680,61 |
| Autres salaires proratisés : | |
| CDD Mairie (CDD Gressier | 9829,33 |
| + Intermaid Laurent Houssoy) | |
| CAP petite enfance (LouAnne année 2025) | 2016,41 |
| Remboursement ASP | 0,00 |
| | 78595,13 |



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjointes au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - **Membres présents :** 16 - **Membres ayant donné pouvoir :** 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 - n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Affectation des résultats comptables 2025 du Budget Annexe du Port de Plaisance

Exposé de Monsieur Le Maire :

. Vu l'instruction M 14

. Vu le compte administratif 2025 approuvé par le Conseil Municipal par délibération du 25 mars 2025 faisant apparaître les résultats suivants :

| AFFECTATION DES RESULTATS - 2025 | |
|------------------------------------|----------------|
| BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE | |
| Recettes de fonctionnement | 68 876.33 € |
| Dépenses de fonctionnement | 59 252.16 € |
| Résultat 2024 | 9 624.17 € |
| Résultat antérieur reporté | + 216 462.41 € |
| Résultat de clôture | + 226 086.58 € |

Le résultat de fonctionnement cumulé 2025 s'élève à 226 086.58 € qui sera reporté à la ligne R 002 en recettes de fonctionnement du budget annexe 2026 du port de plaisance

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deùlémont

12 MAI 2026
Délibération certifiée exécutoire après :
- Transmission en Préfecture du Nord le :
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjointes au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Héléne (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - **Membres présents :** 16 - **Membres ayant donné pouvoir :** 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 - n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe du port de plaisance

Exposé de Monsieur Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la demande de passage des budgets de notre Commune (budget général et budget annexe du port de plaisance) en Compte Financier Unique en date du 24.11.2025, et des résultats concluants des tests par le Service de Gestion Comptable d'Armentières,

Vu l'avis du Service de Gestion Comptable d'Armentières,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, - Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote -,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du port de plaisance de Deùlémont,
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Délibération certifiée exécutoire après :

- Transmission en Préfecture du Nord le 15 MAI 2026
- Affichage le :
- Publication ou notification le :



Christophe LIENART

Maire de Deùlémont

P.J. : 1 Compte Financier Unique

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjoint au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hétène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - Membres présents : 16 - Membres ayant donné pouvoir : 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Affectation des résultats comptables 2025 du Budget Général de la Commune

Exposé de Monsieur Le Maire :

Vu l'instruction M14 et après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025, le Conseil Municipal décide l'affectation définitive des résultats comptables du Compte Administratif 2024 comme suit :

1) Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2025 :

Total des dépenses : 210 472.98 €

Total des recettes : 164 902.97 €

Résultat : - 45 570.01 €

Résultat antérieur reporté : + 351 604.81 €

Résultat de clôture (excédent de financement) : + 306 034.80 €

2) Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 :

Total des dépenses : 1 480 716.65 €

Total des recettes : 1 585 748.82 €

Résultat : + 105 032.17 €

Résultat antérieur reporté : + 272 478.56 €

(Résultat de clôture 2024 : 272 527.45 € – part affectée à l'investissement 2025 : 48.89 € =

272 478.56 €)

Soit, résultat de clôture : + 377 510.73 €

3) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 :

a) Excédent de financement des investissements : + 306 034.80 € (001 du budget en recettes d'investissement)

b) Couverture des reports :

- Reste à réaliser : 1 493 820.02 €
- Reste à recevoir : 683 454.83 €

Soit un total de RAR : - 810 365.19 €


Total des besoins de financement : + 306 034.80 € - 810 365.19 € = - 504 330.39 € (*cppte 1068 en recettes d'investissement*)

c) Déficit de fonctionnement reporté : + 377 510.73 € - 504 330.39 € = - 126 819.66 € (*cppte 002 en dépenses de fonctionnement*)

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.




Christophe LIENART
Maire de Deulémont

Délibération certifiée exécutoire après :

- Transmission en Préfecture du Nord le :
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

12 MAI 2026

P.J. : 1 tableau d'affectation des résultats

AFFECTATION DES RESULTATS - ANNEE 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
 Reçu en préfecture le 12/05/2026
 Publié le **22 MAI 2026**
 ID : 059-215901737-20260430-DCM2026025-BF



PRESENTATION GENERALE DU BUDGET - CA 2025

| | | DEPENSES | | RECETTES | |
|--|---|----------|-------------------------------|----------|-------------------------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | A | 1 480 716,65 | G | 1 585 748,82 |
| | Section d'investissement | B | 210 472,98 | H | 164 902,97 |
| | | + | | + | |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2024 | Report en section de fonctionnement (002) | C | (si déficit) | I | 272 478,56 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D | (si déficit) | J | 351 604,81 (si excédent) |
| | | = | | = | |
| TOTAL (réalisations + reports) | | | 1 691 189,63 = A+B+C+D | | 2 374 735,16 = G+H+I+J |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN 2026 (1) | Section de fonctionnement | E | 0,00 | K | 0,00 |
| | Section d'investissement | F | 1 493 820,02 | L | 683 454,83 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter | | 1 493 820,02 = E+F | | 683 454,83 = K+L |
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | M | 1 480 716,65 = A+C+E | N | 1 858 227,38 = G+I+K |
| | Section d'investissement | O | 1 704 293,00 = B+D+F | P | 1 199 962,61 = H+J+L |
| | TOTAL CUMULE | | 3 185 009,65 = A+B+C+D+E+F | | 3 058 189,99 = G+H+I+J+K+L |
| RESULTAT de fonctionnement | | | 377 510,73 = N - M | | |
| RESULTAT d'investissement | | | - 504 330,39 = P - O | | |
| RESULTAT CUMULE | | | - 126 819,66 | | |



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE DEULEMONT

COMMUNE DE DEULEMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DEULEMONT**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis en la salle du Conseil de la Mairie de Deùlémont, sur la convocation qui leur a été adressée trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christophe LIENART.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, LOOTENS Dimitri, DUHAYON Claude, DESMET Olivier, DAVID Céline, Adjoint au Maire, VANDERMERSCH François, DEMAN Alain, HEMELSDAEL Eric, BILLET Sylvie, DEQUAND Marjorie, HONORE Anthony, NOYELLE Stéphanie, LEROY Julie, LEMOINE Ludovic, FRETIN Céline, LEROY Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HOEDEMAKER Virginie, (ayant donné pouvoir à LOOTENS Dimitri), Adjointe au Maire excusée, DELVALLE Claude (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), DELEAU Hélène (ayant donné pouvoir à FRETIN Céline), conseillers municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - **Membres présents :** 16 - **Membres ayant donné pouvoir :** 3

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 - n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme FRETIN Céline (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 24 avril 2026

Objet : Approbation du Compte Financier Unique du budget général de la Commune

Exposé de Monsieur Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la demande de passage des budgets de notre Commune (budget général et budget annexe du port de plaisance) en Compte Financier Unique en date du 24.11.2025, et des résultats concluants des tests par le Service de Gestion Comptable d'Armentières,

Vu l'avis du Service de Gestion Comptable d'Armentières,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, - Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote -,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget général de la Commune de Deùlémont,
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Delibération certifiée exécutoire après :

- Transmission en Préfecture du Nord le 13 MAI 2026
- Affichage le :
- Publication ou notification le :

P.J. : 1 Compte Financier Unique



Christophe LIENART

Maire de Deùlémont